



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION
du **31 AOUT 2021**

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 09 juin 2021

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 09 juin 2021, portant sur:

un crédit de 9 366 000 francs destiné à la rénovation du réseau d'assainissement de la rue de Carouge, du rond-point de Plainpalais à la place des Augustins.

est approuvée avec la(les) remarque(s) suivante(s):

Conformément aux statuts du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) fixant les compétences du fonds, le plan financier des équipements du système public d'assainissement des eaux projetés devra, préalablement à l'ouverture du chantier, être soumis pour approbation au conseil du FIA, par l'intermédiaire de la plateforme FIA (<https://fia.acg.ch>), qui fixera le montant de l'octroi effectivement accordé à la commune.


Thierry Apothéloz



Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO